

Département de la  
CÔTE-D'OR

Arrondissement  
de  
BEAUNE

Convocation du  
10 DECEMBRE 2025

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

**Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12**

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président ;  
Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD Didier TOUBIN,  
Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRÉ, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Georges STRUTYNSKI,  
François MARQUET.

**EXCUSE** : Christophe LUCAND,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

---

### **B/25/162 - OBJET : RESERVE NATURELLE COMBE LAVAUX – JEAN ROLAND – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR PLAN D'INTERPRETATION DE LA RESERVE NATURELLE POUR 2025-2028**

---

Vu le Décret n° 2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux-Jean Roland (Côte-d'Or) ;

Vu la convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean Roland entre l'Etat, la Communauté de communes et l'Office National des Forêts ;

Vu le plan de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux Jean Roland approuvé par arrêté préfectoral du 9 novembre 2020 ;

Dans le cadre de sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, gestionnaire de la Réserve naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland s'investit dans la préservation de ce site naturel. Un des objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle est d'optimiser l'accueil du public en compatibilité avec les enjeux de conservation.

Ce projet s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. L'amélioration de l'accueil du public avec l'installation d'un panneau d'accueil moderne et informatif, offrant une première immersion dans les enjeux écologiques et les spécificités du site.
2. La maîtrise de la fréquentation grâce à une signalétique adaptée, conçue pour orienter les visiteurs vers des zones autorisées et limiter l'impact sur les milieux sensibles.
3. La sécurisation des secteurs à enjeux par une fermeture physique des zones présentant des risques pour la sécurité du public, tout en préservant les écosystèmes fragiles.
4. Le renforcement de l'image et de la sensibilisation à la biodiversité, tant au sein de la réserve naturelle qu'aux abords immédiats, à travers des supports pédagogiques et des messages clairs sur la richesse écologique du site.

Le plan d'interprétation vise à renforcer l'attractivité et la pédagogie autour de la Réserve, en proposant des outils adaptés pour sensibiliser les visiteurs à la richesse écologique du site. Ce projet permet d'intégrer une alternative d'accueil du public liée à la fermeture du Fond de la Combe Lavaux, rendue nécessaire par des enjeux de sécurité. Ce parcours pédagogique permettra de garantir des conditions d'accueil optimales pour le public, tout en préservant les écosystèmes fragiles.

Grâce à une dotation exceptionnelle de la DREAL, mobilisable dès 2025 pour des dépenses prévues sur 2026-2027, ce projet pourra être mené à bien sans solliciter le Fonds Vert, dont les montants restent incertains pour 2026. Cette opportunité financière permet ainsi de sécuriser le montage du projet et d'assurer sa réalisation dans les meilleures conditions, tout en optimisant les ressources disponibles.

#### BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

DÉPENSES	MONTANT (TTC)
Prestations extérieurs et équipements	127 191.62 €
Salaires	23 909.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 101.61 €</b>

RECETTES	MONTANT (TTC)
Subvention Exceptionnelle État	131 259.61 €
Fonds Patrimoine – Association des Climats de Bourgogne (à solliciter)	19 842.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 101.61 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement exceptionnel prévisionnel de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux – Jean Roland,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention pour la mise œuvre de l'axe 1 du plan d'interprétation pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.


